



---

**Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris****Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris  
sur la septième partie de sa première session,  
tenue à Katowice du 2 au 8 décembre 2018**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour).....	1-3	2
II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour).....	4-13	2
A. Élection du Bureau .....	4-5	2
B. Adoption de l'ordre du jour .....	6-7	2
C. Organisation des travaux de la session .....	8-13	2
III. Rapport sur les points 3 à 8 de l'ordre du jour (points 3 à 8 de l'ordre du jour) .....	14-15	4
IV. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour) .....	16	4
V. Clôture et rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour).....	17-19	4



## **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Groupe de travail spécial) a tenu la septième partie de sa première session au Centre international des congrès de Katowice (Pologne) du 2 au 8 décembre 2018.
2. Les Coprésidentes du Groupe de travail spécial, M<sup>me</sup> Sarah Baashan (Parties non visées à l'annexe I de la Convention) et M<sup>me</sup> Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I de la Convention), ont ouvert la reprise de la session le dimanche 2 décembre 2018 et ont souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs.
3. Les Coprésidentes ont informé les Parties que la Rapporteuse du Groupe de travail spécial, M<sup>me</sup> Anna Serzysko (Parties visées à l'annexe I de la Convention) ne pourrait pas participer à la session.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Élection du Bureau**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 20<sup>e</sup> séance, le 2 décembre.
5. Les Coprésidentes ont rappelé aux Parties que les membres du Bureau du Groupe de travail spécial avaient été élus lors de la quatrième partie de la première session pour un deuxième mandat d'un an, jusqu'en décembre 2018<sup>1</sup>. En conséquence, aucune décision n'était requise au titre de ce point.

### **B. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 20<sup>e</sup> séance.
7. Le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour de sa première session à sa 2<sup>e</sup> séance, le 20 mai 2016<sup>2</sup>. Comme cette session était encore en cours, l'ordre du jour était toujours applicable, à l'exception d'un point dont le Groupe de travail spécial avait clos l'examen à la deuxième partie de sa première session, comme suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016<sup>3</sup>.

### **C. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 20<sup>e</sup> séance.
9. Le Groupe de travail spécial a décidé d'appliquer, pour la septième partie de cette session, les modalités d'organisation des travaux adoptées à la première partie de la session<sup>4</sup>.
10. Également à la 20<sup>e</sup> séance, les Coprésidentes ont informé les Parties qu'elles allaient organiser des réunions des chefs de délégation pour résoudre certains problèmes, en prenant soin d'éviter tout double emploi avec les discussions techniques menées dans le cadre des

---

<sup>1</sup> FCCC/APA/2017/4, par. 4 et 6.

<sup>2</sup> FCCC/APA/2016/2, par. 9.

<sup>3</sup> FCCC/APA/2016/4, par. 9.

<sup>4</sup> FCCC/APA/2016/2, par. 21.

consultations informelles. Elles ont également déclaré qu'elles pourraient au besoin convoquer ces réunions conjointement avec les présidents de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

11. À la 21<sup>e</sup> séance du Groupe de travail spécial, qui s'est également tenue le 2 décembre, conjointement avec la 2<sup>e</sup> séance de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP), la 2<sup>e</sup> séance de la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), la 22<sup>e</sup> séance de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) et la 2<sup>e</sup> séance de la quarante-neuvième session du SBSTA et du SBI, les représentants de 13 Parties ont fait des déclarations au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; Pays en développement animés du même esprit ; Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'autorités locales et municipales, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG s'occupant des droits des femmes et des questions de genre, et d'ONG représentant les enfants et les jeunes<sup>5</sup>.

12. À la première réunion du groupe de contact, qui était consacrée aux points 3 à 8 de l'ordre du jour, le Groupe de travail spécial a décidé que des consultations informelles sur différents points de l'ordre du jour seraient animées par les cofacilitateurs suivants :

a) Point 3 de l'ordre du jour : M. Sin Liang Cheah (Singapour) et M<sup>me</sup> Federica Fricano (Italie) ;

b) Point 4 de l'ordre du jour : M. Julio Cordano (Chili) et M<sup>me</sup> Beth Lavender (Canada) ;

c) Point 5 de l'ordre du jour : M. Xiang Gao (Chine) et M. Andrew Rakestraw (États-Unis d'Amérique) ;

d) Point 6 de l'ordre du jour : M. Kamal Djemouai (Algérie) et M<sup>me</sup> Outi Honkatukia (Finlande) ;

e) Point 7 de l'ordre du jour : M<sup>me</sup> Janine Felson (Belize) et M<sup>me</sup> Christina Voigt (Norvège) ;

f) Point 8 de l'ordre du jour (questions relatives au Fonds pour l'adaptation) : M<sup>me</sup> María del Pilar Bueno (Argentine) et M. Pieter Terpstra (Pays-Bas) ;

g) Point 8 de l'ordre du jour (questions diverses) : M<sup>me</sup> Baashan (Arabie saoudite) et M<sup>me</sup> Tyndall (Nouvelle-Zélande).

13. Par la suite, le groupe de contact s'est réuni à trois reprises: deux fois pour faire le bilan des progrès accomplis et une fois pour examiner les conclusions du Groupe de travail spécial.

### III. Rapport sur les points 3 à 8 de l'ordre du jour

(Points 3 à 8 de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

14. Le Groupe de travail spécial a examiné ces points de l'ordre du jour à sa 22<sup>e</sup> séance, le 8 décembre, et a adopté les conclusions ci-après qui sont, *mutatis mutandis*, identiques

<sup>5</sup> Les textes de ces déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées à la séance plénière, sont disponibles à l'adresse [https://unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](https://unfccc.int/submissions_and_statements).

aux conclusions adoptées par le SBSTA et le SBI sur le Programme de travail de l'Accord de Paris.

## 2. Conclusions

15. Comme le lui avait demandé la COP<sup>6</sup> et la CMP<sup>7</sup>, le Groupe de travail spécial a décidé de présenter les propositions de ses coprésidentes sur les résultats de leurs travaux relatifs au Programme de travail de l'Accord de Paris<sup>8</sup>. Ces propositions seront examinées par la COP à sa vingt-quatrième session sans préjuger ni du contenu ni de la forme du texte final du Programme de travail de l'Accord de Paris, étant entendu que la COP devra poursuivre ses travaux en vue d'établir le texte final<sup>9</sup>.

## IV. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 20<sup>e</sup> séance. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

## V. Clôture et rapport de la session

(Point 10 de l'ordre du jour)

17. À sa 22<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport sur la septième partie de sa première session et a autorisé les Coprésidentes à l'achever au nom de la Rapporteuse, avec le concours du secrétariat.

18. Le 8 décembre, à la 23<sup>e</sup> séance, qui s'est tenue conjointement avec la 4<sup>e</sup> séance du SBSTA et du SBI, les Coprésidentes du Groupe de travail spécial et les Présidents du SBSTA et du SBI ont remercié le Gouvernement polonais et la ville de Katowice d'avoir accueilli la session, ainsi que d'avoir mis des locaux à disposition et d'avoir créé un climat propice à l'avancement des négociations. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont 12 au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; Pays en développement animés du même esprit ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe composite.

19. À la fin de la plénière commune, la session a été déclarée close.

---

<sup>6</sup> Décisions 1/CP.21 (par. 8, 10 et 11), 1/CP.22 (par. 8, 10, 13 et 14) et 1/CP.23 (par. 4).

<sup>7</sup> Décision 1/CMP.11, par. 9.

<sup>8</sup> Figurant dans l'annexe du document FCCC/APA/2018/L.6.

<sup>9</sup> Pour la liste des projets de décision présentés par la COP à la CMA, voir la décision 1/CP.24. Pour la liste des décisions adoptées, voir la décision 3/CMA.1.